

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

* * * * *

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES - EAU POTABLE

* * * * *

COMMUNE DE NANCY

1. LA RESSOURCE ET LE PRELEVEMENT

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéenne repose actuellement sur une ressource unique d'eau de surface, prélevée dans la rivière Moselle.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de la Moselle ou de débit d'étiage trop faible, le Grand Nancy dispose d'une réserve de 2,5 millions de m³, permettant d'assurer une autonomie d'une vingtaine de jours pour l'approvisionnement en eau de l'agglomération.

L'eau brute est acheminée par 2 aqueducs jusqu'aux unités de traitement situées à Vandoeuvre les Nancy.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a obtenu le 2 octobre 2008 l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à cet arrêté, la Communauté Urbaine du Grand Nancy va prochainement réaliser un projet d'implantation de 2 stations d'alerte en amont de la prise d'eau. Elles permettront de détecter les pollutions qui pourraient survenir sur la Moselle et de prendre dans les meilleurs délais des mesures de protection des sites et installations de production d'eau.

2. LA PRODUCTION

Le Grand Nancy dispose aujourd'hui de deux usines de traitement de l'eau à Vandoeuvre les Nancy pour assurer une production moyenne journalière de 57 000 m³/j :

- l'usine Edouard IMBEAUX :
 - File 1 mise en service en 1985,
 - File 2 mise en service en 2007,
- l'usine Saint Charles, mise en service en 1932, sera abandonné à l'échéance 2012.

Ces deux usines sont exploitées par une société privée pour le compte du Grand Nancy.

Depuis 2007, la capacité totale de production de l'usine Edouard IMBEAUX a été portée de 100 000 m³/j à 130 000 m³/j, dont 90 000 m³/j pour la nouvelle filière. Ces deux files distinctes sont capables de fonctionner indépendamment l'une de l'autre en cas de problème d'alimentation ou de panne.

Ces modifications du process visent à apporter aux consommateurs une amélioration de la qualité de l'eau et de son goût, tout en diminuant les nuisances visuelles, olfactives et de bruit.

3. LA DISTRIBUTION

La desserte en eau de la commune de NANCY est assurée à partir des usines Edouard IMBEAUX et Saint Charles.

Les services du Grand Nancy gèrent en régie l'ensemble du réseau public d'eau potable.

Le tracé et l'implantation des réseaux et des principaux ouvrages (réservoirs, stations de pompage, stations de surpression...) sont repérés sur le plan [EA 035 PLU 01](#) annexé aux présentes annexes sanitaires.

La distribution de l'eau à NANCY est assurée par :

- 2 réservoirs implantés sur la commune de VANDOEUVRE LES NANCY :
 - Bellevue,
 - Saint Charles,
- 3 réservoirs implantés sur la commune de NANCY :
 - Beauregard,
 - Boudonville,
 - Haut du Lièvre.

Ces réservoirs alimentent aussi d'autres communes du Grand Nancy.

4. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il reste aujourd'hui environ 5 000 branchements en plomb sur un parc communautaire de 51 000 branchements.

Sur 15 000 branchements présents à NANCY, 2 800 sont encore en plomb (source : rapport d'activités 2008).

Il est procédé systématiquement au renouvellement des branchements en cas de fuite, de dépassement des normes sur le plomb et lors d'accompagnement de travaux de voirie.

Cela doit permettre au Grand Nancy d'avoir totalement éliminé les branchements en plomb, sous domaine public, en 2013 afin de respecter, en tout point du réseau, la norme de 10 µg/L de plomb, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).

5. LES OUVRAGES ET RESEAUX PROJETES

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Nancy a été réalisé sur l'ensemble du territoire. Son objectif est d'établir un programme pluriannuel de travaux fixant des priorités d'intervention pour améliorer le service actuel et satisfaire les besoins futurs.

Les travaux envisagés sur la commune de NANCY concernent essentiellement la sécurisation de l'approvisionnement en eau du réservoir de Boudonville grâce à la réhabilitation de la canalisation de la rue Jeanne d'Arc assurant un secours à l'alimentation du réservoir.

6. LES SERVITUDES A RESERVER

Les ouvrages et réseaux existants à maintenir sous domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées figurent sur le plan [EA 035 PLU 01](#) annexé aux présentes annexes sanitaires.

Les ouvrages et réseaux d'eau potable sont en majeure partie sous le domaine public. S'il est nécessaire de déplacer des ouvrages et réseaux d'eau potable situés sous domaine privé et bénéficiant d'une servitude régulièrement établie et publiée aux hypothèques, ces travaux seront réalisés aux frais du demandeur.

En cas de nouveaux besoins, le plan annexé aux présentes annexes sanitaires sera mis à jour afin de préciser les acquisitions de terrain ou de servitudes, nécessaires à la distribution de l'eau potable de la commune.

7. LA SECURITE INCENDIE

La sécurité incendie est assurée par un réseau maillé et une réserve d'eau stockée dans les réservoirs. Les 2 500 poteaux et 50 bouches d'incendie normalisés du Grand Nancy permettent de couvrir rationnellement l'ensemble de la commune (source : rapport d'activités 2008).

8. LE PLAN DE SECOURS

La Préfecture a élaboré un plan de secours afin de faire face aux problèmes majeurs en matière d'eau potable (pollution, rupture de canalisations, ...) sur le département de la Meurthe et Moselle.

Afin de renforcer l'efficacité de cette démarche, le Grand Nancy a également réalisé un plan de secours, à l'échelle du territoire communautaire, pour guider les agents de terrain et le personnel d'astreinte confrontés à une situation de crise et/ou de défaillance des réseaux d'eau potable.

9. LE REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de l'eau potable de la Communauté Urbaine du Grand Nancy s'applique sur l'ensemble de la commune de NANCY.

Tout projet de construction sur NANCY doit être soumis à l'approbation des services du Grand Nancy.

PJ : [*plan EA 035 PLU 01*](#)